

ZONE DE GOUVERNANCE Auvergne-Rhône-Alpes

ADJOINTS ADMINISTRATIFS – CYCLE DE MOBILITE AU FIL DE L'EAU N°5

DECISION POUR UN POSTE POURVU

LISTE COMPLEMENTAIRE

La date d'affectation de principe est le 30 décembre 2021.

Celle-ci peut être décalée avant s'il y a accord des services d'origine, d'accueil et de l'agent, conformément aux lignes directrices de gestion relatives à la mobilité. Le service devra faire connaître le 03 décembre 2021, dernier délai, les demandes de date d'affectation anticipée, en renvoyant l'annexe F signée par les 3 parties (services d'origine, d'accueil et l'agent)

POSTE			CANDIDAT RETENU		
Service	Intitulé de poste	N° poste	Nom prénom du candidat	Corps	Service d'origine
DDETS 69					
	Assistant instructeur – Commission de médiation DALO	14V1690002	JEGOU Erwan (ARL accordée)	Adjoint administratif	Ministère de la Justice

Les autres postes publiés sur ce cycle de mobilité ne sont pas pourvus faute de candidat(e)s ou faute d'autorisation de recrutement local, dite ARL.
N.B. : une ARL est nécessaire pour les recrutements en provenance d'autres ministères ou de collectivités locales.

La présente décision sera publiée :
- sur l'intranet : <http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr>
- sur l'internet : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/>

Lyon, le 24 novembre 2021

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Le directeur régional délégué

Signé

Eric TANAYS